



AAPIC

APPEL À PROJETS
INNOVANTS
CAMPUSINNOV

SAISON 5 2022-2023

En partenariat avec



La Rochelle
Université

2. PRÉSENTATION

L'appel à projets innovants CampusInnov (AAPIC) soutient les initiatives de projets innovants, créatifs ou originaux, de technologies, de services ou de sciences humaines et sociales.

Ces projets peuvent être portés par un étudiant-entrepreneur, un porteur de projet, une entreprise.

Les lauréats d'AAPIC bénéficient d'un accompagnement individuel personnalisé, de formations avec un apport méthodologique dans la gestion de projets, de la mise à disposition d'un espace de travail dédié et d'une bourse projet.

L'appel à projets innovants CampusInnov (AAPIC) est ouvert en continu, avec une date de clôture finale des candidatures le 11 octobre 2022.

Les projets candidats devront être composés d'un groupe d'étudiants accompagné par une formation de l'Université de La Rochelle et s'inscrire dans l'une des thématiques applicatives de l'AAP. Le projet étudiant peut se matérialiser par une étude, un audit, un proof of concept ou un prototype.

CampusInnov favorisera les projets issus de la thématique SmartCampus et du LUDI, les projets pluridisciplinaires d'étudiants venus d'horizons divers ainsi que les projets tuteurés en lien avec une entreprise.

3. L'AAP EN DÉTAIL

AAPIC s'inscrit dans la dynamique d'innovation CampusInnov ainsi que dans l'axe de transformation pédagogique du projet d'établissement, qui vise à répondre aux enjeux de l'accueil et de la réussite de publics de plus en plus divers et à accompagner les étudiants vers l'emploi grâce à des formations répondant davantage aux attentes du monde socio-économique.

Ces finalités se déclinent en plusieurs objectifs pour la professionnalisation des étudiants :

- Renforcer l'implication des étudiants dans leurs apprentissages,
- Favoriser des projets innovants sur la thématique « Université du futur »,
- Développer les compétences disciplinaires et transversales des étudiants,
- Renforcer l'interdisciplinarité,
- Rapprocher la formation du monde socio-économique,
- Développer l'autonomie des étudiants dans leurs apprentissages ainsi qu'une meilleure connaissance du monde des entreprises, mais aussi des organisations publiques non académiques grâce à une mise à disposition de moyens
 - Temps
 - Budget
 - Accompagnement
 - Formations dédiées y compris avec des apports méthodologiques innovants.

Pour répondre à ces objectifs, l'appel à projets est constitué :

- De formations à la gestion de projets innovants et à l'entrepreneuriat dans le cadre d'un accompagnement collectif
- D'un accompagnement individuel des projets qui comporte 3 types de soutien : le soutien financier, l'accompagnement individuel du projet et la mise à disposition d'espaces dédiés à l'émergence de projets CampusInnov

4. PRIORITÉS

Pour que les résultats de ces projets soient les plus riches possibles, CampusInnov favorisera les projets collectifs.

Il s'agit de projets impliquant plusieurs enseignants, mais également des étudiants, des acteurs du monde socio-économique et/ou des services supports de l'université. En outre, la priorité sera donnée aux projets pluridisciplinaires ou interdisciplinaires, c'est-à-dire aux projets mutualisables et transverses aux composantes.

5. MODALITÉS DE CANDIDATURE

L'appel à projets innovants CampusInnov (AAPIC) est ouvert en continu.

Les candidatures sont à déposer par voie électronique à l'adresse campusinnov@univ-lr.fr, après validation du dossier par les organisateurs et selon le dossier de candidature Word à retirer auprès de CampusInnov.

Le nombre de candidats et de lauréats n'est pas limité et les candidatures multiples sont autorisées.

6. ÉVALUATION DES PROJETS

Un comité de sélection des projets, coordonné par le chargé de projet CampusInnov, évaluera la qualité des projets. Il sera composé des membres suivants ou de leurs représentants :

- Du Vice-Président de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle
- Du Vice-président Innovation, développement socio-économique et entrepreneuriat
- De la Vice-Présidente de la CFVU
- Du directeur de la recherche
- De la responsable de la direction de l'orientation et insertion professionnelle
- De la directrice de la fondation de La Rochelle Université
- De la coordinatrice des relations avec les filières socio-économiques
- Du directeur de CampusInnov
- Des directeurs ou des assesseurs pédagogiques du Collégium, Institut LUDI, IUT et Droit

Les critères d'évaluation sont basés sur la présentation du projet, le caractère innovant et original du projet ainsi que sa faisabilité (économique et opérationnelle).

7. CALENDRIER

Dépôt des propositions de sujets *	Jusqu'au 4 octobre 2022
Assistance au montage des dossiers et clôture des candidatures	11 octobre 2022 minuit

Comité de sélection de projets et publication des projets lauréats	Octobre 2022
Kick-off	28 octobre 2022
Programme d'ateliers à la carte	Novembre 2022 à mars 2023
Fin de l'accompagnement	Juin 2023

- *Avant de pouvoir déposer un dossier de candidature, les étudiants devront veiller à s'assurer de la recevabilité du dossier auprès de CampusInnov. Un dossier reçu qui n'aura pas été présenté à CampusInnov en amont de la candidature ne sera pas recevable.

8. SUIVI ET BILAN DES PROJETS

Les projets sélectionnés seront suivis par l'équipe CampusInnov. A cette fin, les équipes projets seront tenues de documenter régulièrement le processus mis en œuvre au cours de l'année Universitaire.

A l'issue du projet, les membres s'engagent à :

- Soumettre un rapport à CampusInnov afin de permettre la mutualisation au sein de l'établissement.
- Diffuser les résultats du projet au sein de l'établissement.

9. DÉFINITION D'UN PROJET TUTEURÉ INNOVANT

Commandité par une institution publique, une collectivité territoriale, une entreprise, une association ou un porteur de projet, tout projet d'innovation CampusInnov est conduit par des étudiants et encadrés par une équipe pédagogique.

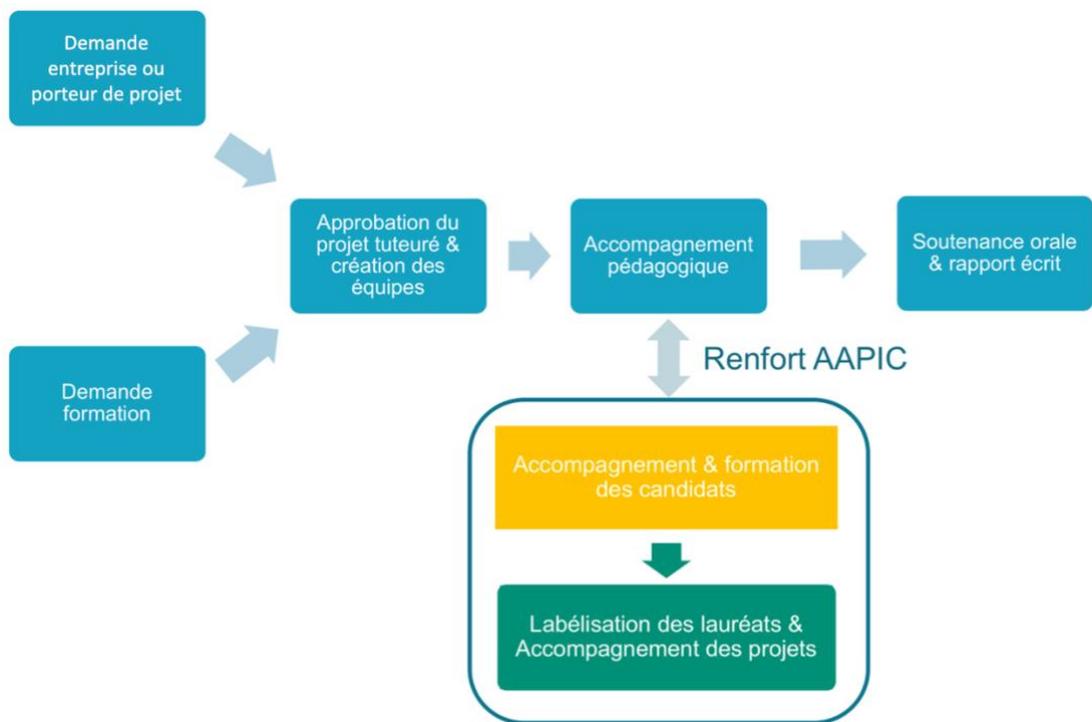
Il peut s'agir :

- D'un proof of concept ou d'un prototype

- D'une étude ou d'un audit
 - Documentaire
 - Marketing
 - Financier
 - Ergonomique
 - Technique
 - Juridique
 - De marché

Sera considéré comme innovant un projet proposant une façon originale de traiter un problème connu, ou abordant une thématique originale, ou les deux.

10. L'ACCOMPAGNEMENT CAMPUSINNOV



AAPIC est une opportunité de moyens et n'influe pas sur le processus classique de projets tuteurés

11. FORMATION À LA GESTION DE PROJETS INNOVANTS ET À L'ENTREPRENEURIAT

Cette formation vise à soutenir la mise en place de projets tuteurés innovants au sein de l'établissement.

AAPIC permet aux étudiants, aux enseignants et au personnel de l'Université d'échanger et de participer à des ateliers, des conférences et des formations permettant de comprendre les enjeux de l'innovation et des bonnes pratiques.

12. ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL DES PROJETS

Cet accompagnement vise à soutenir la mise en place de projets tuteurés innovants au sein de l'établissement.

La durée des projets tuteurés relevant de ce volet est fonction des programmes de formation.

Trois types de candidatures sont acceptées :

- Des candidatures portées par des responsables de formation ou des enseignants
- Des candidatures collectives, portées par des étudiants
- Des candidatures individuelles, portées par des étudiants entrepreneur (SNEE)

Les critères d'éligibilité sont les suivants :

- Équipe composée d'un groupe d'étudiants
- Projet innovant, créatif ou original
- Accompagné par une formation de l'Université de La Rochelle
- Dossier de candidature libre complet et sincère et selon le dossier de candidature Word.

Les dossiers doivent présenter les éléments suivants :

- Le nom du projet ;
- L'identité des membres (étudiants, référent entreprise, tuteur formation) ;
- L'identification de la formation concernée ;
- L'identification de l'entreprise concernée (le cas échéant) ;
- Un descriptif détaillé du projet tuteuré (2 pages minimum) ;
- Les motivations à entreprendre le projet
- Les objectifs visés (analyse de l'existant, principaux constats à l'origine du projet, résultats attendus pour les étudiants, pour l'équipe pédagogique) ;
- Les motivations individuelles des membres prenant part au projet ;
- La réalisation prévue et les résultats attendus ;
- Un calendrier prévisionnel du projet et des réunions ;
- Les dépenses prévues (matériels, logiciels, matières premières, déplacements) détaillées avec les devis correspondants de moins de 3 mois.

Les membres des équipes projet s'engagent à participer à la bonne conduite du projet ainsi qu'à son évaluation (tenue d'un journal de bord pour documenter le processus et contribution au bilan final).

13. COMITÉ DE SÉLECTION DES PROJETS

Chaque projet est présenté au Comité de sélection et doit être soutenu à l'oral (avec support visuel au choix) par les candidats, pendant une durée de 15 minutes (en incluant un Pitch de 5 minutes avec une valorisation de ce dernier et avec les attentes par rapport au projet et son déploiement).

14. DOTATIONS

L'appel à projets permet aux lauréats du projet tuteuré d'être accompagnés tout au long de la mise en œuvre du projet tuteuré :

- Accompagnement de l'équipe pour le passage devant le jury (pitch)
- Coaching des projets

- Bourse par projet (jusqu'à 3000 € : matières premières, matériels et équipements, formations, déplacement, petites fournitures, logiciels, études, supports de communication)
- Mise à disposition d'espaces & d'équipements innovants CampusInnov
- Ateliers échanges et formations spécifiques

Des experts ou mentors peuvent être invités sur des thématiques particulières à la demande des équipes ou sur proposition des accompagnateurs.